

# L'Etat de droit est sérieusement malmené au Gabon

Interview  
exclusive

**Ali Bongo, autocrate, dictateur ou démocrate ? Poser la question c'est déjà y répondre. Tant l'ancien Premier ministre pose un diagnostic sans concession sur les entraves au vivre-ensemble. Dès lors, Jean Ping avait-il tort de traiter Ali Bongo d'autocrate ? Lecture !**

**Propos recueillis à Paris par Adolphe Mezui**

**Raymond Ndong Sima, comment doit-on aujourd'hui vous qualifier : ancien Premier ministre, député ou futur candidat à la prochaine présidentielle au Gabon ?** (Sourire) ...Il faut parler au présent et non au passé ou au futur. Je suis actuellement député du canton Kyé. Certes, je suis ancien Premier ministre. Alors au choix, dites M. Ndong Sima tout court si cela vous arrange. M. le député ou M. l'ancien Premier ministre, comme il vous plaira. Pour le reste, l'avenir appartient à Dieu.

**Nous allons remonter le temps en déroulant le tapis de votre parcours politique. Pourquoi aviez-vous démissionné de l'UGDD de Zacharie Myboto ?**

(Soupir)...Vous me rappelez des choses qui sont un peu anciennes. Je suis rentré à l'UGDD en novembre ou décembre 2006. J'en suis parti en avril 2007, c'est-à-dire quatre à cinq mois plus tard. Ce sont des décisions que j'ai prises à un moment donné, en fonction de la situation que j'avais en face de moi. C'est tout. Je ne pense pas que ce soit utile à qui que ce soit de revenir si longuement sur cette période. Chacun rappelle avec plaisir ce passage à l'UGDD. Mais je précise que c'est un passage qui a duré quatre à cinq mois et je suis resté par la suite indépendant ; en tout cas, hors d'un parti politique. Mieux, j'ai conduit une liste indépendante à la campagne électorale pour les municipales à Oyem en 2007-2008. J'ai été élu avec trois conseillers sous cette bannière et j'ai gardé ce mandat cinq ans. Personne n'évoque cet épisode. Pourquoi est-ce l'aspect UGDD dont on veut souvent se rappeler systématiquement ?

**Donnez-nous la réponse à votre interrogation ?**

Je crois que ce rappel vise à accréditer l'idée que je serais instable politiquement. Or, ceux qui me posent cette question se gardent de la poser aux autres qui, à l'époque, combattaient le même Zacharie Myboto, mais qui l'ont rejoint depuis lors. Leur a-t-on demandé pourquoi ont-ils changé ?

**Ndong Sima est connu comme un homme d'affaires très prospère et, en même temps, un politicien au parcours bien rempli. Finalement, avec le recul, quel est le domaine qui vous procure le plus de satisfaction ?** Oh làlàlàlà... ! Je suis un petit entrepreneur. Certes, j'ai investi dans le transport et contribué à son organisation. C'est incontestablement cette contribution qui a fait parler de moi. Mais je reste un tout petit chef d'entreprise. Avant tout, j'essaie de rester un homme pragmatique. Cela étant, je vous fais observer que beaucoup de gens qui se définissent comme des politiciens chez nous s'efforcent de conduire cette carrière en parallèle avec la promotion et la gestion d'affaires plus ou moins grosses. En général, ces affaires sont sacrifiées au financement de leurs initiatives politiques. Il n'est pas rare qu'au sortir d'une carrière politique, beaucoup se retrouvent ruinés et leurs petites affaires tombent en faillite.

Avec le recul, c'est certainement la vie de chef d'entreprise qui me semble la plus confortable et qui m'apporte le plus de satisfaction.

**Question directe : pourquoi aviez-vous démissionné du bureau politique du PDG ?**

Mais je vous renvoie à ma lettre de démission. J'ai écrit une lettre à ce propos. Je préfère que vous la lisiez. Parce que les commentaires sont, pour le moins, superflus lorsqu'il existe un écrit concis. Je vous ai dit que je suis un

homme pragmatique. Quand je dis quelque chose, si j'en suis convaincu, je prends ma plume. Je l'écris pour qu'il n'y ait pas d'interprétations ultérieures erronées et pour éviter des rajouts ou des modifications de mes propos. Ainsi donc, je vous renvoie à ma lettre si vous voulez savoir pourquoi je suis parti.

**Raymond Ndong Sima, pourquoi le titre : « Quel renouveau pour le Gabon ? » ?**

Nous sommes, depuis un certain temps maintenant, dans un contexte national particulier, caractérisé par des tensions consécutives aux contestations syndicales. J'ai écrit ce livre pour répondre à plusieurs questions qui m'ont été posées et auxquelles j'ai donné des réponses isolées à différents interlocuteurs. J'ai fini par me dire, à force de me répéter, le mieux était que je consigne une réponse qui serve à tout le monde. Par ailleurs, de mon point de vue, il y a un embryon de débat qui se fait. Il est bon que, dans ce contexte, tout Gabonais qui peut donner une contribution au débat le fasse et que cette contribution soit actée. Donc, ce livre est une contribution à ce débat naissant. J'ai fait un diagnostic. J'ai dit comment je vois les choses. Certains ne seront pas d'accord avec moi sur cette analyse et c'est normal. D'autres feront d'autres diagnostics. Mais à la fin, c'est la somme des analyses des uns et des autres qui nous aidera à faire le diagnostic général de la situation de notre pays. Ce diagnostic est orienté vers le futur. Il invite à un regard positif sur le futur. D'où ce titre en interrogation.

**Concrètement, quel est votre regard général sur la situation du Gabon ?**

J'ai déjà répondu clairement à cette question dans mon livre. Je crois qu'il faut respecter les lecteurs et les laisser se faire leur opinion. Je regrette d'ailleurs plusieurs débuts de polémiques qui viennent de personnes ayant lu des extraits, voire simplement des commentaires et soulèvent des interrogations qui ne sont nulle part dans mon livre. J'ai ainsi entendu quelqu'un interroger un autre sur des développements que j'aurais faits en faveur des premiers au PDG pour les élections à venir. Je n'ai pas abordé cette question.

**Pour nos lecteurs ?**

Mais il faut que les lecteurs aient envie de lire le livre. Je crois aussi que les inciter à lire et de les encourager à se faire eux-mêmes leur opinion.

**Succinctement, en deux mots.**

Je pense que nous avons un problème général d'ordonnement des choses, c'est à dire de discipline dans l'exécution des projets et même dans la gestion courante du pays. Nous avons beaucoup de difficultés à nous discipliner pour mettre les choses dans un ordre logique et exécuter les tâches dans l'ordre où nous les avons prévues. Nous avons les plus grandes difficultés à appliquer les procédures qui permettent une exécution efficace des projets. C'est la raison principale de nos échecs. Nous refusons de nous soumettre à toute évaluation des procédures et des résultats. Vous pouvez faire le tour de la terre, les peuples qui réussissent sont ceux qui : savent s'organiser, mettent en place des plans d'exécution, les exécutent, mettent en place des équipes pour contrôler ce qui a été exécuté et ré-analysent les résultats pour corriger à nouveau leur trajectoire.

**Les origines douteuses d'Ali Bongo sont au centre des débats dans le monde et jettent un opprobre sans précédent sur le peuple gabo-**

**naï. Si vous étiez à sa place, qu'auriez-vous fait ?**

Ah ! Je ne suis pas Ali Bongo Ondimba et je ne peux pas me permettre de faire une hypothèse à sa place. J'observe qu'il y a des tensions, et je l'ai dit sur une chaîne de télévision. De mon point de vue, le président Ali Bongo Ondimba pourrait couper court à toutes les supputations et à tous les désordres qui se sont installés derrière cette affaire. Le test ADN lui permettrait de faire taire et de confondre la totalité des gens qui le mettent en cause. Le pays a besoin de calme et non de turbulences. J'ai bien compris que, dans son entourage, on a pris la décision de ne pas recourir à ce processus. Cette position était peut-être valable il y a quelques mois mais aujourd'hui, elle devient déraisonnable tant elle encourage la confusion. C'est désormais une posture qui entretient inutilement la contestation. Aux Etats-Unis, le président Obama qui, à un moment, avait été mis en cause, avait coupé court à la contestation et ramené les uns et les autres à leurs places.

**Médiapart révèle, depuis quelques temps, le pillage du Gabon par les Bongo. Votre commentaire ?**

Je n'ai aucun commentaire à faire. Médiapart a écrit, je suppose, sur la base d'une enquête qu'il a menée. Je prends acte de cette information. Dans le passé, ce média a souvent été bien renseigné et bien documenté dans les affaires qu'il a soulevées en France. Je suppose qu'il a pris les mêmes précautions dans ce cas précis avant de publier les résultats de ses investigations. Je crois qu'il faut maintenant attendre, au nom de la présomption d'innocence, qui est le fondement de notre droit, que les mis en cause apportent les éléments de réponse. Mais les faits évoqués seraient à la fois importants et graves s'ils étaient confirmés. Je m'attends à une plainte en dénonciation calomnieuse de la part de ceux qui ont été mis en cause.

**Pour la première fois dans le monde entier un parti politique a auditionné un Premier ministre dans l'exercice de ses fonctions. Ce fut le cas récemment au Gabon où Ona Ondo était face à Boukoubi. Constitutionnellement parlant, est-ce cohérent tout ceci ?**

Le Premier ministre Ona Ondo est mon successeur à la primature. Par principe, je ne commente pas ce qu'il fait. La Constitution ne prévoit aucune interpellation d'un membre du gouvernement par un parti politique. On peut imaginer que le parti dont il est issu a cherché à exercer un contrôle de l'action du Premier ministre parce qu'il estime qu'il en sera tenu comptable. Ce contrôle peut-il prendre la forme d'une audition ? Je ne sais pas. La question doit être posée à un juriste. Ce que je ne suis pas.

**Revenons donc au contenu du livre. Que reprochez-vous à Richard Attias, pour que des échanges s'instaurent entre vous ?**

Il faut d'abord resituer les choses dans leur contexte. J'ai écrit un livre dans lequel j'explique d'une part, que certains événements, qui ont été conduits dans le passé dans notre pays, n'ont pas produit les résultats que les Gabonais étaient en droit d'en attendre ; d'autre part, que le coût de ces événements n'était pas connu du Premier ministre que j'étais. M. Attias n'est pas d'accord avec la version que j'ai donnée et il a adressé un droit de réponse au journal qui avait publié mon interview. Donc, ce n'est pas à moi qu'il adresse un droit de réponse, mais au journal. Il a cru bon de contester la version que j'ai donnée de cet épisode.

Toutefois, j'ai été obligé de rappeler que, dans le droit de réponse qu'il a publié et, ensuite, fait retirer du mur du journal (Gaborreview, ndr), il dit : « Si le Premier ministre ne sait même pas combien l'événement a coûté, qu'il s'adresse à son ministre du Budget ». Mais c'est précisément ce que je dis dans le livre, dans les pages 166 à 167 : « On notera au passage que seul le ministre du Budget connaît, au sein du gouvernement, le coût de ces manifestations dont le financement a été noyé. Si tant est qu'il a été

prévu dans la nébuleuse de vagues lignes budgétaires étrangement acceptées par le Parlement ». Donc je ne vais pas revenir sur ce point. Je me suis contenté de rappeler que la réponse de M. Attias prouvait qu'il n'avait pas lu le livre et qu'il devrait plutôt le lire. Il a le droit de ne pas être d'accord avec moi. Mais c'est mieux qu'un tel désaccord soit pertinent. J'ai l'impression que son droit de réponse l'a enfoncé et m'a conforté. Bon, je le remercie de cette élégance qui le conduit à reconnaître publiquement que j'ai eu raison d'écrire ce que j'ai écrit.

**Le chef de l'Etat, Ali Bongo, au lendemain de votre limogeage de la primature, vous a qualifié de « falot ». Votre réaction ?**

(Indifférence et haussement des épaules). Aucune ! C'est son droit. Chacun de nous a son propre jugement, son opinion. S'il considère que je suis un falot, c'est son droit.

**Est-ce vrai que vous auriez voulu tabasser Maixent Acrobessi dans le bureau du chef de l'Etat ?** (Eclats de rire, puis...) C'est du kongossa !

**Une polémique inonde le milieu des droits de l'homme au Gabon. Vous auriez signé un décret renforçant les prérogatives du B2, la police politique du régime dicta-**



**torial Bongo-PDG...**

A ma connaissance, il n'y a pas de police politique au Gabon. Le deuxième bureau (B2) est généralement une entité chargée notamment du renseignement militaire. Une telle entité existe dans toutes les armées du monde.

**Reconnaissez-vous avoir signé ce document qui légalise et renforce les actes de torture au Gabon ?**

Je n'ai pas le texte sous les yeux. Dans tous les cas, aucun texte ne légalise la torture au Gabon. Mais je ne suis pas en quoi, en réalité, ce texte pose problème et en quoi, je dois être mis en cause pour l'avoir signé. Je rappelle que, constitutionnellement, c'est le président de la République qui est le chef suprême des armées. Si le chef des armées décide, avec les chefs militaires, de réorganiser la manière dont l'état-major général des armées est constitué, pourquoi voulez vous que je m'y oppose ? Le président est, en effet, dans ses prérogatives constitutionnelles. Et c'est son droit de procéder à la réorganisation de l'état-major des armées s'il le juge nécessaire. J'y vois d'autant moins de problème qu'il le fait en coordination avec le ministère de la Défense. Le décret dont on parle est codifié en PR/MDN. C'est-à-dire que c'est le ministère de la Défense nationale qui en est l'initiateur et son signataire ultime est le président de la République. Ce texte a été préparé à partir du ministère de la Défense. Quel problème pose-t-il exactement ?

**Son contenu et les pratiques du B2...**

Une fois de plus, je ne l'ai pas sous les yeux. Peut-être que, quand je l'aurais lu, il me sera possible de comprendre où se trouve exactement le problème qu'il semble soulever. Mais je fais observer que c'est un texte, comme la quasi totalité d'autres, soumis à la signature du président de la République et qui comporte ce que l'on appelle le contre-seing du Premier ministre. En application de la Constitution, j'étais bien dans mon droit en le contresignant.

**Même si cela va à l'encontre du respect des droits fondamentaux...**

Maintenant, laissez-moi faire observer deux choses. Ce texte est de 2013. Si quelqu'un le conteste, pourquoi cette personne n'a-t-elle pas élevé ces protestations, ces contestations en 2013 ou en 2014 ? Pourquoi c'est maintenant, en 2015, que le texte fait l'objet de contestations ? Deuxièmement, si ce décret est contesté, n'est-il pas plus simple d'aller devant la Cour constitutionnelle pour faire constater son irrégularité et le faire annuler ? N'est-ce pas la démarche administrative normale ? Il y a des textes qui ont été querrellés par le passé. Par exemple, lorsque je fus nommé Premier ministre, le texte relatif au Conseil économique et social était contesté. Des recours ont été introduits et les élections annulées. Ces élections ont été

**Vous êtes député, membre influent du PDG. Pourquoi ne pas avoir débattu de la question dans votre « milieu » au lieu d'écrire un livre ?**

Membre influent, je ne sais pas. J'en doute même. De toute façon, quand on écrit un livre de 200 pages, c'est le produit de plusieurs semaines, voire des mois de réflexion. A votre avis, combien de temps m'aurait-il fallu d'échanges et de discussions avec les organes appropriés du parti pour exposer l'entièreté des points qui sont dans le livre ? Par ailleurs, dans ce livre, je ne traite pas du fonctionnement du parti. Je traite du fonctionnement ou, plus exactement, des dysfonctionnements de l'Etat. Pourquoi ces questions auraient-elles dû être réservées à un débat interne au parti ? Enfin, qui vous a dit que je n'ai pas évoqué certaines de ces questions avec l'un ou l'autre au sein du parti ?

**Face à la pression des agents publics, le gouvernement a proposé une augmentation de 18 % des salaires. Une mesure énergiquement rejetée par Jean Rémy et les patriotes de la Dynamique unitaire. Comment faire baisser la tension dans le pays ?**

(Rire en coin). Je ne suis pas le mieux placé pour dire comment on peut sortir de l'enlèvement. Je vous rappelle que j'ai été débarqué il y a un an. Je suppose que c'est parce que je n'étais pas en mesure d'apporter une contribution efficace. Je ne peux pas être, un an plus tard, celui qui vient clamer la solution. Je ne suis pas bien placé pour répondre à cette question. La seule interrogation que je peux exprimer à haute voix porte sur le financement des revendications et des promesses qui ont été faites. Au regard des problèmes financiers actuels liés à la chute du cours du pétrole, d'où viendra l'argent qui permettra de payer ces augmentations ? J'observe que la PIP de décembre est encore en paiement, presque trois mois plus tard. De toute évidence, elle pose des problèmes de trésorerie. La sortie de crise est dans une combinaison vertueuse qui augmente le pouvoir d'achat des Gabonais et non dans une course à l'augmentation des salaires et d'autres éléments de rémunération qui pourraient être illusoire. L'avenir le démontrera.

**René Ndemézo Obiang vient de claquer la porte du PDG. Votre commentaire ?**

Je n'en ai pas. Je pense que l'engagement dans un parti est une décision personnelle. Je suis toujours étonné, lorsque quelqu'un décide soit de s'engager, soit de partir d'un parti, qu'on en fasse tout un problème. Je pense qu'un engagement est une affaire personnelle. M. René Ndemézo Obiang a pris une décision tout à fait personnelle. Il a estimé qu'il devait aller voir ailleurs. Il n'y a pas de raison d'émettre des avis particuliers sur cet engagement personnel qui relève de son intime conviction et qu'il a parfaitement le droit de prendre.

**Vous avez écrit un livre. Au-delà de celui-ci, que pouvez-vous dire d'autres ?**

Rien de plus pour l'instant, merci. J'ai écrit un livre dont je suis satisfait. J'ai abordé les questions que je voulais aborder. J'entends certaines critiques que me font les lecteurs qui auraient voulu que je cite des noms. Je n'ai pas fait un livre pour entretenir des ragots, des commérages et ce que nous appelons traditionnellement le kongossa. J'ai fait un livre pour expliquer des mécanismes et emmener les lecteurs à la réflexion. C'est une contribution, comme d'autres peuvent en faire. Il y a un moment où nous pouvons parler pour simplement nous raconter des histoires. Il y a aussi un moment où nous devons prendre la peine de réfléchir au fond et de donner du contenu à cette réflexion d'une façon concentrée. C'est ce que j'ai fait avec ce livre. J'en suis satisfait à ce stade, car écrire est presque une aventure qu'on entreprend sans être certain d'aller jusqu'au bout. Je n'ai donc rien pour l'instant à rajouter. J'espère que les lecteurs le liront et que, par la suite, il alimentera des débats.

**Vous a-t-on appelé de la présidence pour vous faire des reproches ?**

Oui. Pour me dire que ma présentation pouvait suggérer telle ou telle chose. En particulier, le fait que j'ai évoqué le cumul pouvait laisser penser que les intéressés percevaient plusieurs salaires. En vérité, ce n'est pas l'aspect salaire que j'ai soulevé, mais plutôt l'inégale répartition du volume de travail entre certains surchargés et d'autres sans occupation. Je n'ai pas abordé la question des éventuelles multiples rémunérations qui relèvent des conséquences. J'ai surtout voulu m'intéresser dans cet ouvrage aux mécanismes. Je n'ai pas voulu laisser croire, mais simplement exposer des faits.

**Pourquoi ne pas citer nommément qui a volé quoi et quand ?**

Vous avez vu que je n'ai quasiment pas parlé des sommes d'argent décaissées ici et là ou de qui a reçu combien. Je n'ai cité aucun individu alors que j'aurais pu le faire sans problème. Ce dont j'ai parlé, ce sont des mécanismes. Ce qui fait que le système fonctionne, qu'il fonctionne d'une façon biaisée. C'est de ces mécanismes dont j'ai voulu parler. Bon, si le livre est lu et qu'il plaît, peut-être que ce sera un encouragement à écrire. Ce sera peut-être l'occasion d'évoquer plus de détails, des anecdotes, des noms. Cela dit, je ne crois pas que cette façon de présenter les événements apporte quelque chose. Je pense que nous cherchons à comprendre pourquoi ça ne marche pas et comment être plus efficace.

**Raymond Ndong Sima, ancien Premier ministre, député à l'Assemblée nationale, haut cadre de la Fonction publique... Oui ou non, le Gabon est-il un Etat de droit ?**

Je crois que l'Etat de droit est sérieusement malmené au Gabon. Mais je le dis dans le livre. Essayez voir aux chapitres 3 ou 4. D'abord, qu'est-ce qu'un Etat de droit ? C'est ce que j'appelle dans le livre le respect du vivre-ensemble. Les citoyens qui composent le Gabon viennent de différentes provinces, de différentes communautés. Ils ont, à un moment donné, convenu de règles de fonctionnement dans tous les domaines de la vie. Ces règles de la vie commune concernent la désignation (également convenue) de celui qui incarne le pays pendant une période. Ils se sont mis d'accord sur la représentation du peuple et le mode de désignation de ses différents représentants. Ils ont décidé ensemble du choix de la structure de l'Etat. Ils ont ficelé ensemble l'organisation de la sécurité collective, l'organisation de la justice, etc. Toutes ces règles ont été convenues et consignées dans une loi fondamentale : la Constitution. Une fois celle-ci adoptée, elle a été publiée et pour être connue de tous, servir de guide et encadrer notre vie au quotidien.

**Des exemples ?**

La Constitution prévoit qu'une loi est prise chaque année pour couvrir les dépenses de l'Etat. Cette loi de finances précise comment les citoyens et les entreprises doivent être mis à contribution en matière d'impôts et de taxes. La même loi indique les dépenses autorisées par les représentants du peuple. Cette loi prévoit les mécanismes de contrôle des recettes et des dépenses. Il y a ainsi beaucoup d'autres aspects que nous avons convenu ensemble. Par exemple, la garantie des libertés individuelles qui assure que les citoyens ne peuvent pas être arrêtés sans raison, ni être mis en prison sans une procédure encadrée. Sur de nombreux aspects, les règles convenues pour vivre ensemble ne sont pas respectées. C'est ce que j'explique dans mon livre.

**Les journaux La Loupe et L'Aube ont été piratés au mois de septembre dernier. Les bérets rouges avaient participé à cette opération digne d'un Etat voyou au fonctionnement mafieux. Aviez-vous été indigné ?**

Je n'étais pas au Gabon au moment des faits que vous évoquez. Je travaillais ici en France à la rédaction de certains des chapitres de mon livre. Je ne peux donc pas commenter ce qui s'est passé. Cependant, je considère que celui qui produit un bien matériel ou intellectuel en est le propriétaire. La production d'un journal rentre dans ce cadre. Si vos journaux ont été piratés, il s'agit de faits graves et répréhensibles.

**Pour terminer notre entretien, si vous étiez encore en fonction, auriez-vous eu le courage de dénoncer, à haute voix, les travers du système Bongo-PDG comme vous le faites ?**

Qu'est-ce qu'un système Bongo-PDG ? En démocratie, c'est le parti majoritaire qui gouverne. Le PDG est majoritaire à l'Assemblée, il est normal qu'il gouverne. La question est : le fait-il dans le respect des règles convenues ou bien organise-t-il des violations de ces règles ?

**Soyez plus précis...**

Il y a au PDG, comme dans d'autres formations politiques, des hommes et des femmes de qualité et parfaitement convenables. Il y en a aussi dans toutes les familles politiques qui le sont moins. Contrairement à ce que vous laissez entendre, je n'ai pas attendu de partir de la primature pour formuler des critiques. Les faits que je décris dans mon livre en attestent. Certains d'entre eux remontent à 2012. Je ne suis d'ailleurs pas le seul à m'insurger contre des pratiques malheureuses, mais tout ne se dit pas tous les jours sur la place publique. C'est aussi le sens de l'écriture que j'ai choisie en expliquant les mécanismes et non en stigmatisant des individus. C'est de cette manière que je crois agir positivement. ■